

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Le 23 septembre, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 12 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

- M. Jean-Pascal HESSE (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2025 18

Désignation du secrétaire de séance

08 2025 19

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8^e arrondissement du 17 juin 2025

08 2025 21

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAE 160, 2025 DU 116, 2025 DDCT 75, 2025 DDCT 152, 2025 DEVE 66, 2025 DPE 39, 2025 DVD 29, 2025 DDCT 160

08 2025 20

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e arrondissement a la charge

2025 DDCT 137

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026

2025 DDCT 140

États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026

2025 DDCT 141

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026

2025 DDCT 75

Théâtre de la Concorde — Partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès

2025 DDCT 152

Subventions à 12 associations au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » à Paris 8^e arrondissement et conventions d'objectifs

2025 DDCT 160

Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde — Espace Cardin

2025 DAC 365

Subventions (8500 euros) à 5 associations au titre d'une partie du Fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 8^e arrondissement

2025 DLH 199

Réalisation 52 rue des Mathurins (8^e arrondissement) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Habitat social français — Subvention (134 506 euros)

2025 DEVE 66

Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)

2025 DEVE 80

Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398134 euros en investissement

2025 DEVE 91

Dénomination «Allée Nicolae-Titulescu» attribuée à une allée du Parc Monceau

2025 DPE 39

Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

2025 DU 116

Dénomination esplanade de Samarcande (8^e arrondissement, 17^e arrondissement)

2025 DVD 29

Parc de stationnement Bercy Seine (12^e arrondissement) — Avenant n°10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar

2025 DVD 57

Subventions — Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT

2025 DVD 98

Stationnement de surface — Économie sociale et solidaire

2025 DASCO 68

Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7279809 euros)

2025 DASCO 69

Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2588782 euros)

2025 DASCO 74

Collèges publics parisiens — Dotations de la Ville de Paris (1199196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

2025 DASCO 99

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025

2025 DAE 47

Subventions et conventions (1013500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

2025 DAE 61

Conventions et subventions (403500 euros) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

2025 DAE 67

Bail emphytéotique administratif à la SEM Paris Commerces pour des locaux commerciaux (8^e, 10^e, 14^e et 18^e arrondissements)

2025 DAE 160

Marchés découverts alimentaires — Prolongation des contrats de délégation de service public jusqu'au 5 juillet 2026 inclus et modification des conditions de stationnement pour les commerçants des marchés découverts

2025 DAE 192

Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux de Paris Habitat : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement de deux emprunts d'un montant total de 38 656 009 euros

2025 DAE 194

Convention d'occupation du domaine public suite à procédure de gré à gré

2025 DSOL 146

Subventions (6000 euros) à 2 associations au titre du Fonds d'animation locale solidarité 8^e arrondissement 2025

V08 2025 11

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris soutienne la création d'un établissement pour personnes âgées dans le 8^e arrondissement en transformant l'immeuble de l'ancien centre des impôts du n° 32 rue de Saint-Pétersbourg plutôt qu'en construisant un nouvel immeuble sur la parcelle des n° 25-27 rue de Constantinople

V08 2025 12

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Préfecture de police de Paris installe une ou plusieurs caméra(s) de vidéoprotection pour sécuriser l'avenue Beaucour dans le 8^e arrondissement

Q08 2025 05

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur plusieurs projets de «rue aux écoles» et notamment celui rue de Monceau entre la rue de Courcelles et le boulevard Haussmann

Mme d'HAUTESERRE

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Jean-Pascal HESSE m'a donné son pouvoir.

1^o/08 2025 18

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance.

La délibération 08 2025 18 est adoptée.

2^o/08 2025 19

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8^e arrondissement du 17 juin 2025

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre Conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

Mme SEGOND

Dans la DASCO 14, je me suis forcément abstenue compte tenu de mes remarques à propos de l'association de l'Ambassade turque, d'autant qu'entre temps, j'ai essayé de prendre des renseignements auprès de la Mairie de Paris et que l'opacité demeure. Je souhaiterais donc que mon abstention figure bien au procès-verbal, où ne figure que celle de Mme LÉCUYER. Je pense que ce n'est qu'une omission, je n'ai aucun doute là-dessus.

Mme d'HAUTESERRE

Nous procéderons à la modification pour publication.

La délibération 08 2025 19 est adoptée à l'unanimité.

3^o/08 2025 21

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2025 DAE 160, 2025 DU 116, 2025 DDCT 75, 2025 DDCT 152, 2025 DEVE 66, 2025 DPE 39, 2025 DVD 29, 2025 DDCT 160

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 6 de ce dernier, nous devons statuer en début de séance sur leur inscription à l'ordre du jour.

La délibération 08 2025 21 est adoptée à l'unanimité.

Mme d'HAUTESERRE

Ces délibérations sont donc inscrites à notre ordre du jour.

4°/08 2025 20

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e arrondissement a la charge

5°/2025 DDCT 137

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026

M. GAUGER

Si vous le permettez, nous lions cette délibération à la délibération 08 2025 20.

Comme chaque année, nous vous proposons l'inventaire des équipements de proximité pour l'année suivante. Ces équipements ont des fonctions éducatives, sociales, culturelles, sportives, d'information de la vie locale ou des espaces verts de moins d'un hectare et qui relèvent de la compétence — notamment financière — des mairies d'arrondissement depuis 2002.

La liste des 47 équipements vous est fournie. Le nombre d'équipements reste stable. Notons que les espaces verts participent à une charge supplémentaire d'année en année, puisque nous en rajoutons certains. Nous avons dû mettre une petite pause sur les rues aux enfants ou rues aux écoles livrées pour 2026 qui n'ont pas été intégrées dans cet inventaire.

Nous vous proposons donc de voter pour ces deux délibérations si vous n'avez pas de question.

Les délibérations 08 2025 20 et 2025 DDCT 137 sont adoptées à l'unanimité.

6°/2025 DDCT 140

États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026

7°/2025 DDCT 141

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026

Mme d'HAUTESERRE

Nous allons examiner conjointement ces deux délibérations annuelles qui fixent les modalités de constructions du budget 2026 et nous permettent d'agir par délégation du Conseil de Paris en ce qui concerne les travaux de voirie ou dans les équipements.

Elles sont toutes les deux sans changement par rapport aux années précédentes.

Les délibérations 2025 DDCT 140 et 2025 DDCT 141 sont adoptées à l'unanimité.

8°/2025 DDCT 75

Théâtre de la Concorde — Partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès

M. BALADI

Cette délibération propose l'établissement d'un partenariat entre le théâtre de la Concorde et la Fondation Jean-Jaurès pour que «ces deux organisations puissent mener en commun des études sur les grands enjeux démocratiques, proposer des rencontres sur ces enjeux en lien avec la programmation du théâtre».

Clairement, s'est posé pour nous un cas de conscience. Le théâtre de la Concorde, en tant qu'équipement public géré par la Ville de Paris, est censé maintenir une forme de neutralité politique. Or, la Fondation Jean-Jaurès est un think tank politiquement identifié, fondé en 1992 à l'initiative du Parti socialiste. C'est d'ailleurs cette même fondation qui gère les archives de ce parti. Cette association a d'ailleurs été présidée par les dirigeants du Parti socialiste, comme Pierre MAUROY ou Jean-Marc AYRAULT qui ont aussi pris part au lancement du Comité de soutien national pour la campagne présidentielle d'Anne HIDALGO.

Ce partenariat revêt donc un risque de conduire à l'instrumentalisation politique d'un lieu culturel financé par de l'argent public, contraire à la neutralité que la Ville doit garantir dans ses équipements. Cela d'autant plus à six mois des élections municipales.

Je rappelle que, selon son directeur, la Fondation Jean-Jaurès vise «à promouvoir le courant social-démocrate et à revaloriser la gauche». Ce n'est pas du tout ce que nous voulons, nous voulons de la neutralité et que ces équipements soient apolitiques.

C'est la raison pour laquelle la majorité municipale du 8^e arrondissement souhaite voter contre cette délibération.

Mme LÉCUYER

Il y a un an déjà, je lançais l'alerte sur la dérive militante de la programmation du théâtre de la Concorde et sur le manque de transparence concernant son financement. Aujourd'hui ce nouveau partenariat, qui est important, avec la Fondation Jean-Jaurès, vient confirmer les inquiétudes.

Soyons clairs, certains projets du théâtre de la Concorde sont certes intéressants, mais un établissement public ne doit pas servir à promouvoir une idéologie. La Fondation Jean-Jaurès, comme vous l'avez rappelé, a été créée par l'ancien Premier ministre socialiste Pierre MAUROY, présidée par Jean-Marc AYRAULT aujourd'hui et dont le conseil d'administration est très orienté à gauche. Une fondation à l'orientation clairement partisane.

L'année dernière, nous avons débattu sur le partenariat avec le Nouvel Observateur et un certain nombre d'événements qui réunissait à l'époque des personnalités très identifiées à gauche. À cette époque, je m'étais opposée à ce partenariat.

Ce soir encore, une initiative politique et partisane, où est le pluralisme des idées? Où est l'équilibre? On aurait tout aussi bien pu imaginer une convention avec la Fondapol pour différencier les points de vue.

Je le redis : pas de programmation militante avec l'argent des Parisiens, alors que la dette municipale atteint 10 milliards d'euros. La Maire doit cesser de multiplier les gratuités, conférences, ateliers et autres spectacles qui sont en réalité des événements militants, politiquement orientés à la charge des contribuables parisiens. La culture doit rassembler, pas diviser. Pas de militantisme culturel, et encore moins sous couvert de pseudo-gratuité.

Le théâtre de la Concorde doit être au contraire un lieu de culture et de débat, il doit rester une scène ouverte, pas une caisse de résonance idéologique. Je refuse que la dette de 10 milliards d'euros serve à payer une Hidalgo-Academy comme la presse l'a qualifiée, déguisée en théâtre. Je voterai contre cette délibération.

Mme MICHEL

Je tiens à préciser que la Fondation Jean-Jaurès est la première fondation politique en France en termes d'ancienneté et de production et surtout qu'elle est indépendante de tout parti et que, contrairement à ce qui a été dit, elle est indépendante du Parti socialiste.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de productions qui peuvent être vues comme militantes, mais ce n'est pas une antenne du Parti socialiste, ça n'appartient pas au Parti socialiste. Je tenais à ce que ce soit dit.

Mme SECOND

Outre ce que vient de dire Athénaïs MICHEL, je retiendrai surtout que cette fondation produit des études et des rapports qui sont d'une très grande qualité. Sont-ils empreints de sociale démocratie ou de je ne sais quel autre courant, je ne le sais pas. Je vous invite à lire leur dernière étude qui s'appelle «La Roue de la Fortune» et qui tance vertement ce qui a été fait par la Maire de Paris actuelle en démontrant que la Ville de Paris est la ville où la fracture entre les détenteurs de patrimoine et les classes plus pauvres est la plus marquée. Ce qui, effectivement, s'agissant d'une mairie dite «socialiste» fait doucement sourire. C'est la raison pour laquelle je voterai en faveur de cette résolution.

Mme LÉCUYER

Pour compléter, je dirais que les dernières interventions de la Fondation Jean-Jaurès dans les médias sont en faveur de la Palestine. C'est très politique.

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas le sujet. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération 2025 DDCT 75 est rejetée à la majorité (11 voix). (Mme MICHEL et Mme SECOND votent pour).

9°/2025 DDCT 152

Subventions à 12 associations au titre de l'appel à projets «Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde» à Paris 8^e arrondissement et conventions d'objectifs

M. BALADI

Le but de cette délibération est «de proposer des ateliers pédagogiques en journée pour que les Parisiens puissent mieux connaître leurs droits et s'en emparer par le biais d'activités artistiques. Les ateliers que devront conduire les 12 associations lauréates devront permettre de mieux connaître le fonctionnement de la vie démocratique, de s'informer librement et de connaître l'exercice des droits sociaux et d'apprendre la rhétorique et de prendre soin de soi. Ces ateliers se tiendront de 14h à 22h dans les espaces du théâtre et s'adressent particulièrement au jeune public et aux adultes éloignés de la vie citoyenne et aux personnes en réinsertion.»

Une fois qu'on a dit tout ça, nous avons regardé et épluché toutes les associations, parce qu'il ne s'agit pas ici de faire des déclarations d'intention, mais de regarder concrètement ce que nous avons sous les yeux.

Certaines associations font vraiment un travail de fond, je prends l'exemple de Fake-Off, et il y a d'ailleurs des villes de droite ou même la Région Île-de-France qui subventionnent aussi cette association.

Mais, comme souvent avec la Ville, parmi ces associations, il y en a aussi certaines, à l'instar de Ethno Art qui propose, je cite un exemple «Voyage en Utopie. Atelier avec collégiens et tout public pour réfléchir au vivre-ensemble via l'anthropologie et la création artistique». En creusant un peu, je vous dirai dans quelques instants ce qu'il en est.

Nous retrouvons aussi WE ARE SAFE PLACE avec «des ateliers de prise de parole autour du corps pour sensibiliser aux enjeux féministes LGBTQIA et anti-racistes.»

Concrètement, au-delà de ce qui est indiqué, Ethno Art affirme mener des parcours de sensibilisation dans les écoles autour de l'égalité filles/garçons. Nous l'avons déjà évoqué ici dans ce Conseil, c'est un sujet vraiment très complexe, surtout que lors des séances proposées par l'association, la médiatrice scientifique distingue l'inné de l'acquis, c'est-à-dire le sexe biologique du sexe social, une distinction purement idéologique qui n'a pas lieu d'être enseignée aux enfants, et encore moins, je pense, dans ce théâtre.

Par ailleurs, dans son parcours de lutte contre les discriminations croisées racistes et antisémites et liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle, l'association a reçu la géographe Charlotte RECOQUILLON qui affirme que différents pays comme les États-Unis sont le théâtre d'un racisme systémique dans les politiques publiques, les médias ou le monde du travail. C'est ce qu'elle disait, même avant l'élection de TRUMP.

Par ailleurs, l'association WE ARE SAFE PLACE organise des interventions dans le cadre de son « Youth Programme » où il est question d'identité de genre et de sexualité devant des publics surtout de 11 à 16 ans.

Enfin, dans la série de podcasts enregistrés par l'association, on retrouve des sujets comme «amours queers face au fascisme», «l'antiracisme, une lutte psychopolitique» ou «Comment répondre à ton pote pas trop féministe» qui démontrent, si besoin en était, l'orientation idéologique de cette organisation.

Concrètement, pour ne pas mettre toutes les associations dans le même sac, nous proposons de nous abstenir sur ce vote, et nous en Conseil de Paris, nous demanderons concrètement un vote dissocié pour ces deux associations, contre lesquelles nous voterons.

Mme LÉCUYER

Je voterai contre parce que 110 000 euros en période de crise, cela représente beaucoup d'argent, avec la plupart de ces associations qui sont très idéologiquement marquées.

Je voulais savoir, puisque vous êtes membres du comité stratégique d'orientation. Nous en avons parlé l'année dernière, vous aviez alors dit que vous resteriez vigilante sur la programmation. Avez-vous pu vous exprimer sur ces associations et sur leur financement ?

Mme d'HAUTESERRE

En tant que membre du théâtre de la Concorde, nous sommes parfois consultés, mais pas toujours. C'est la raison du sens de notre vote de ce soir en Conseil d'arrondissement. Vincent BALADI a tout à fait raison de débattre sur un certain nombre d'associations, il est mon porte-voix.

En ce qui nous concerne, comme je l'ai toujours dit, je suis très vigilante parce qu'il s'agit de l'argent public, et la programmation de la rentrée de septembre 2025 nous donnera l'occasion de réagir lors du Conseil de Paris pour dissocier des associations plus tendancieuses puisqu'elles ne répondent pas à nos critères et nos valeurs.

Je mets cette délibération aux voix.

En présence d'une égalité des suffrages entre les POUR et les CONTRE et compte tenu de l'abstention du maire, la délibération est rejetée. Mme MICHEL vote pour, Mme LÉCUYER vote contre. Abstention de la majorité et de Mme Segond (11 voix).

10°/2025 DDCT 160

Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde — Espace Cardin

M. BALADI

Si cette délibération concerne toujours le théâtre de la Concorde, elle est beaucoup moins politique. Je rappelle que ce théâtre pouvait déjà louer des espaces. Une nouvelle salle Nina-Simone est désormais proposée à la tarification pour certains spectacles. La grille tarifaire du théâtre de la Concorde est par conséquent adaptée, ce qui permettra de faire entrer un peu d'argent dans les caisses du théâtre. Nous en avons besoin, nous l'avons rappelé plus tôt, les finances publiques sont un point très important, et nous espérons l'alternance dans quelques mois.

La délibération 2025 DDCT 160 est adoptée à l'unanimité.

11°/2025 DAC 365

Subventions (8 500 euros) à 5 associations au titre d'une partie du Fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

L'enveloppe dite «Bloche» a été rebaptisée «fonds d'animation locale culture» par l'acte II de la territorialisation. Son montant reste malheureusement inchangé, ce qui nous oblige à faire des choix parmi tous les projets culturels portés par des associations de l'arrondissement.

Nous avons choisi de mobiliser cette enveloppe pour renforcer l'animation de «Paris en Seine» au parc Monceau. Outre la mobilisation des associations sportives et culturelles de l'arrondissement, nous avons pu travailler avec le centre d'animation pour diversifier la programmation. C'est pour cette raison qu'une subvention de 1500 euros est proposée à l'association gestionnaire, 3AC8. Durant quinze jours, nous avons pu renouer avec une diversité d'animations culturelles et sportives, pour la grande satisfaction des familles.

Miquinhos mène un projet autour de l'Amazonie à l'école Louis-de-Funès et pourrait, grâce à une subvention de 1500 euros, développer les projets avec d'autres établissements.

CLEEE innovation assure des cours, des conférences et des ateliers en direction des familles au sein de la MVAC. Grâce à une subvention de 1500 euros, ce programme d'activité pourra se poursuivre durant la saison 2025/26.

La Compagnie Décadrée est le nouveau nom des éditions Je vous Aime, fondée par des lycéens de Racine pour autoproduire des œuvres littéraires ou musicales. Une subvention de 2000 euros va lui permettre de lancer plusieurs projets de production.

L'association des Amis du Musée de la Cité scolaire Chaptal a depuis peu repris ses activités, grâce à l'implication de nouveaux bénévoles et le soutien de la direction de l'établissement. Nous avons choisi de soutenir ce nouveau départ par l'attribution d'une subvention de 2000 euros.

La délibération 2025 DAC 365 est adoptée à l'unanimité.

12°/2025 DLH 199

Réalisation 52 rue des Mathurins (8^e arrondissement) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Habitat social français — Subvention (134 506 euros)

Mme d'HAUTESERRE

Nous sommes très vigilants sur l'état du patrimoine des bailleurs sociaux, et notamment quant à la réalisation des objectifs du Plan Climat parisien pour le secteur résidentiel public. Cet été, par exemple, la RIVP a livré la rénovation des logements du 27, rue d'Anjou.

L'immeuble du 52, rue des Mathurins compte 11 logements, totalisant une surface de 499 mètres carrés. Les travaux consistent en l'isolation par l'extérieur des murs sur cour, de la toiture et du plancher ainsi qu'au remplacement des menuiseries. Le gain attendu à l'issue des travaux est une baisse de 41 % des consommations d'énergie et une baisse de 38 % des émissions de CO₂. Outre le remplacement des ventilations et des convecteurs, le programme prévoit aussi des travaux de rénovation des parties communes et des logements.

À noter que la rue des Mathurins n'est pas desservie par le réseau CPCU, ce qui explique le maintien d'un mode individuel de chauffage.

Le coût de l'opération est de 1,07 million d'euros, dont 134 506 euros sont financés par la Ville de Paris. En contrepartie de cette subvention, Paris bénéficiera de 3 droits de réservation, dont 50 % pour l'arrondissement.

Mme LÉCUYER

Je voterai bien sûr cette délibération. Je souhaite encore alerter sur le fait que la rénovation des logements sociaux à Paris est aujourd'hui très en retard, faute de moyens, alors même que la Ville préempte à tour de bras et se lance dans des opérations immobilières pharaoniques et coûteuses. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : des milliers de locataires attendent des travaux pourtant essentiels pour l'isolation, le chauffage ou simplement la salubrité de leur logement.

Pendant ce temps, la Ville continue de présenter des ambitions environnementales élevées sans se donner réellement les moyens de les appliquer là où c'est le plus urgent, à savoir dans le parc social existant. Ce retard aggrave la précarité énergétique et alimente le sentiment d'abandon dans certains quartiers.

Il serait très intéressant et utile que nous disposions d'un plan clair, chiffré, contraignant qui soit présenté rapidement, avec des objectifs de rénovation précis, un calendrier de suivi pour savoir un peu où nous en sommes et pour être efficaces.

La délibération 2025 DLH 199 est adoptée à l'unanimité.

13°/2025 DEVE 66

Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)

M. TILLOY

Les Parisiens expriment de plus en plus le souhait de vivre dans un environnement plus végétalisé. Cependant, bénéficier d'espaces verts, c'est non seulement planter, mais aussi entretenir les végétaux. Par cette délibération, la Ville de Paris veut soutenir des associations qui s'occupent des espaces végétalisés, je vous invite donc à voter pour cette délibération.

La délibération 2025 DEVE 66 est adoptée à l'unanimité.

14°/2025 DEVE 80

Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398134 euros en investissement

Mme d'HAUTESERRE

La Caisse des Écoles du 8^e arrondissement poursuit un objectif ambitieux en matière d'alimentation durable. Le taux d'alimentation durable devrait atteindre 65 voire 70 % d'ici 2026, soit un triplement en 5 ans.

Outre les aliments durables, la Caisse des Écoles réduit l'usage du plastique, et ce d'autant plus facilement que les repas sont produits sur place à partir de produits bruts. Dans la continuité d'une précédente délibération adoptée en début d'année, il s'agit ici de boucler le financement du déploiement des plateaux en inox dans 8 établissements, l'achat de bacs en inox pour la préparation des repas et l'achat de planches à découper en verre.

Au total, la subvention porte sur 8120 euros pour la Caisse des Écoles du 8^e arrondissement.

La délibération 2025 DEVE 80 est adoptée à l'unanimité.

15°/2025 DEVE 91

Dénomination « Allée Nicolae-Titulescu » attribuée à une allée du Parc Monceau

M. BALADI

Paris rend hommage par cette délibération au diplomate roumain qui fut le président de la Société des Nations, ancêtre de l'ONU, en 1920-1931. Il fût l'un des premiers défenseurs d'un projet européen de coopération pour favoriser la paix. Ses positions le conduisirent à être contraint de quitter ses fonctions. Il s'exila en Suisse et en France où il mourut à Cannes en 1941.

Il est donc proposé d'attribuer son nom à l'allée sud-ouest du parc Monceau, entre l'allée Ferdousi et l'allée de la Comtesse de Ségur. Pour rappel, les autres allées composant l'anneau circulaire du parc se nomment Michel-Berger, France-Gall et Jacques Garnerin, premier parachutiste de l'histoire.

Cette dénomination est une demande émanant de l'ambassade de Roumanie, sise dans le 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Je me demande pourquoi. Qu'est-ce qui justifie qu'une allée soit baptisée du nom de ce personnage qui a probablement fait de belles choses, mais pourquoi lui plus qu'un autre? Cela reste mystérieux. Qui a pris cette décision? Sachant qu'il y aurait peut-être des noms plus en lien avec le 8^e arrondissement à proposer.

Mme d'HAUTESERRE

Tout dépend des périodes concernant les propositions de noms. Il y a des périodes où notamment ce sont les services de la Ville et l'adjointe en charge de la Mémoire qui choisissent un nom au sein d'une commission. En l'occurrence, nous n'avons pas eu d'autre nom proposé par les membres proches de cette personnalité.

La Ville a voulu attribuer cette allée comprenant plusieurs noms de personnalités qui ne sont ni nées ni n'ont vécu dans le 8^e arrondissement. C'est la raison pour laquelle la commission d'attribution de dénomination a accepté de donner cette allée à Nicolae TITULESCU.

M. GAUGER

À ce rythme-là, nous n'aurons bientôt plus d'allées disponibles. Il va falloir nommer les bancs et les arbres...

La délibération 2025 DEVE 91 est adoptée à l'unanimité.

16°/2025 DPE 39

Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

M. BARTHELEMY

Paris s'est dotée en 2018 d'un zonage pluvial intégré au Plan Paris Pluie visant à réduire les rejets d'eaux pluviales vers les égouts et considérer ainsi l'eau de pluie comme une ressource écologique plutôt qu'une contrainte. Promouvoir une gestion à la source au travers de trois leviers :

- La désimperméabilisation;
- L'infiltration;
- La réutilisation de cette eau.

Cette démarche soutient la lutte contre les inondations et le débordement d'égouts, l'amélioration de la qualité de l'eau, la sobriété hydrique avec un objectif de moins 10 % d'eau potable utilisée et moins 20 % d'eau non potable d'ici à 2030, ainsi que la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la préservation de la biodiversité.

Cette délibération propose donc les principales évolutions suivantes :

- L'harmonisation des objectifs;
- La suppression de 3 niveaux de traitement de l'eau au-delà de 4 mm, 8 mm et 12 mm à l'objectif unique de 10 mm par 24 heures de précipitation d'eau de pluie à gérer sans rejet vers l'égout dans tout Paris intramuros.

Pour les bois de Boulogne et Vincennes, le passage d'un seuil de 16 mm par 24 heures à 48 mm par 24 heures, géré intégralement sur la parcelle, sans rejet au réseau.

D'autres sujets et d'autres propositions figurent dans la délibération, que je ne détaillerai pas davantage, avec un calendrier de concertation qui me paraît sensé, donnant lieu à concertation, à terme à l'automne 2024, une enquête publique, une enquête animée par une commissaire-enquêtrice qui a été remise le 28 juillet 2025, avec six recommandations, dont trois ont été intégrées.

Le zonage pluvial révisé fait partie du zonage d'assainissement, et sera opposable à partir du 1^{er} janvier 2026 à toute construction nouvelle, extension ou surélévation supérieure à 20 mètres carrés. Tout aménagement ou réaménagement supérieur à 1000 mètres carrés constituera une annexe du PLU Bioclimatique.

Des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation seront mis en place : actualisation du guide professionnel, formation pour les agents de la Ville, appui technique aux porteurs de projet, outils d'information pour le grand public. Je vous invite à délibérer autour de cette proposition.

Mme LÉCUYER

Cette délibération pour laquelle je voterai est étroitement liée, comme cela vient d'être rappelé par Jean-Louis BARTHELÉMY à deux autres délibérations qui seront débattues dans le prochain Conseil de Paris, dont la communication est très intéressante sur le Plan Paris Pluie. Je suis d'ailleurs étonnée que vous ne l'ayez pas joint à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, puisqu'en fait tout est lié.

M. GAUGER

L'ordre du jour était déjà bien chargé.

Mme LÉCUYER

Certes, mais si on n'a pas la communication sur le Plan Paris Pluie, c'est compliqué de débattre sur le zonage pluvial de Paris, puisque c'est lié.

Ce document intéressant à plusieurs égards appelle néanmoins un certain nombre de commentaires. Je salue son ambition. J'appelle à un sursaut de pragmatisme et de responsabilité, car c'est uniquement avec des aménagements de qualité, entretenus et cohérents que nous réussirons à protéger Paris et à faire de la capitale la ville éponge dont nous avons besoin, suffisamment résiliente face au dérèglement climatique.

La réalité d'aujourd'hui est implacable : Paris est extrêmement vulnérable aux pluies extrêmes. L'épisode du 9 octobre 2024 a été une alerte sans précédent : 70 mm de pluie en 24 heures, c'était un record depuis 1920.

Que voit-on sur le terrain ? Des aménagements récents, en particulier une piétonisation à la va-vite qui réduisent la capacité d'écoulement naturel et qui transforme certaines rues en véritables rivières. Pis encore, un certain nombre de bâtiments publics souffrent du manque d'entretien. On se souvient tous des infiltrations majeures qui ont eu lieu à l'église Saint-Augustin l'année dernière.

La Ville affiche des objectifs chiffrés très ambitieux : 35 % de surfaces désimperméabilisées d'ici 2030, 55 % à l'horizon 2050. C'est une belle promesse, mais à quoi bon si elle n'est pas suivie d'un plan d'action précis et contrôlable.

L'absence de toute donnée budgétaire dans cette présentation est en effet pour le moins étonnante. Rappelons que chaque rue aux écoles — auxquelles je suis favorable — coûte un demi-million d'euros. Il est impensable de parler de grands projets sans nous donner le coût de ces promesses.

Plusieurs constats peuvent être faits, face auxquels nous avons plusieurs propositions concrètes avec le groupe Changer Paris :

- Repenser notre doctrine d'aménagement;
- Intégrer des solutions pratiques (grilles d'arbres, avaloirs mieux entretenus, des pentes bien dessinées, etc.);
- Développer les jardins de pluie, à l'image de ce qui se fait à Berlin;
- Garantir un entretien régulier;
- Activer davantage le réseau d'eau non potable, valorisant une partie des eaux pluviales pour l'arrosage et le nettoyage des parcs.

La délibération 2025 DPE 39 est adoptée à l'unanimité.

17°/2025 DU 116

Dénomination esplanade de Samarcande (8^e arrondissement, 17^e arrondissement)

Mme d'HAUTESERRE

Les relations entre la France et l'Ouzbékistan remontent au XV^e siècle et se sont renforcées depuis l'indépendance du pays en 1991, avec la signature d'un traité d'amitié en 1993, suivi de déclarations conjointes en 2022 et 2023. La visite d'État du président ouzbek Shavkat Mirziyoyev en mars 2025, notamment à l'Hôtel de Ville de Paris, illustre la volonté de renforcer ce partenariat.

Samarcande, située dans le nord-est de l'Ouzbékistan, est une ville historique fondée au VII^e siècle avant J.-C. Connue pour son rôle central sur la route de la soie, elle atteint son apogée sous l'empire timouride (XIV^e–XV^e siècles). Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001, la ville est célèbre pour ses monuments emblématiques, dont le Registan, Bibi-Khanum, Shah-iZinda, Gur-e-Emir et l'observatoire d'Ulugh-Beg.

Les discussions pour parvenir à cette dénomination ont été longues, car l'Ouzbékistan souhaitait à tout prix qu'elle se fasse dans le 8^e arrondissement, l'ambassade étant située rue d'Aguessau. Malheureusement, les espaces publics disponibles sont très limités.

La dénomination portera sur le terre-plein central du boulevard des Batignolles, entre la rue de Rome et la rue de Turin.

La délibération 2025 DU 116 est adoptée à l'unanimité.

18°/2025 DVD 29

Parc de stationnement Bercy Seine (12^e arrondissement) — Avenant n° 10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar

M. BARTHELÉMY

Le parc de stationnement Bercy Seine situé quai de Bercy (12^e arrondissement) a été construit par la SEMAEST il y a un certain nombre d'années. À ce jour, près de 5 millions de passagers transitent par cette gare qui n'est pas adaptée à l'accueil d'un tel flux, ce qui induit des nuisances pour les riverains ainsi que pour les usagers et parties diverses.

Pour cette raison, la Ville de Paris a exprimé en septembre 2023 son intention de fermer l'accès au parc de stationnement de Bercy Seine aux opérateurs nationaux service librement organisés (SLO).

En attendant la mise en place d'une nouvelle gare routière à Saint-Denis Pleyel à l'horizon 2030, le préfet de la région Île-de-France a préconisé la mise en place d'un dispositif transitoire articulé autour de deux sites :

- La réalisation de travaux conduisant à l'ouverture du quai sur le site de Pershing, terrain situé à l'angle de la rue de la porte des Ternes et du boulevard Pershing dans le 17^e arrondissement, avec des quais permettant l'accueil avec le système pass autocar d'une partie des cars SLO précédemment accueillis à Bercy;
- Une réduction de l'activité de la gare routière de Bercy actuellement utilisée par les gares SLO et exploitées avec le système pass autocar, réduction rendue possible à court terme par l'ouverture du fameux site de Pershing, prévue avant la fin de l'année.

Les travaux d'aménagement permettant l'accueil d'une partie des cars SLO sont en cours sur le site Pershing, et l'opération est financée par la Ville de Paris pour un montant de 1,5 million d'euros. Les travaux prévus sur le site de Bercy pour permettre une amélioration de l'accueil des usagers des cars

SLO, sont estimés à 510 000 euros. Cela couvre également l'adaptation du logiciel d'affectation des quais, ce qui nécessite une augmentation des grilles de tarifs pass autocar, passagers lignes régulières.

Ainsi la délibération nous propose d'augmenter le montant du produit Accès 45 minutes qui sera porté à 16 UA (unités autocar) pour les cars respectant la norme Euro6 et à 10 UA pour les cars électriques, GNV ou GNL. Le montant de l'abonnement reste quant à lui inchangé. Le tarif avait été fixé par la délibération 2017 DVD 69-2.

Mme LÉCUYER

Je ne comprends pas vraiment la raison de l'inscription de cette délibération dans l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement, puisqu'elle n'a strictement aucun rapport avec le 8^e arrondissement. Il s'agit de Bercy. Je m'abstiendrai, parce qu'il y a beaucoup à dire...

Mme d'HAUTESERRE

Les tarifs autocars concernent tous les usagers. Cela fait désormais 11 ans que vous êtes dans le système, et il y a un certain nombre de délibérations qui passent par notre Conseil, sans concerner directement notre arrondissement.

Quand une délibération ne passe pas au Conseil du 8^{ème}, vous nous le reprochez et quand elle est présentée vous vous interrogez sur son inscription à l'ordre du jour ! Cette délibération concerne tous les usagers. Nous allons maintenant passer au vote.

Mme LÉCUYER

Dans tous les cas, je ne suis pas sûre que vous ayez grand-chose à dire sur le sujet, puisqu'objectivement, la délibération ne concerne pas le 8^e arrondissement. Je m'abstiendrai parce que je ne connais pas les tenants et les aboutissants.

M. BALADI

Nous avons un stationnement autocar Cours la Reine.

Mme SECOND

Savons-nous si le site Porte Maillot sera maintenu une fois que celui de la Seine-Saint-Denis sera ouvert ?

M. BARTHELÉMY

J'ai compris qu'il ne serait pas maintenu. Tout devrait migrer vers la Seine-Saint-Denis.

Mme SECOND

Je pose la question, parce que c'est un budget important. C'est un investissement provisoire avec un montant assez conséquent. Je comprends qu'il faut trouver une alternative.

La délibération 2025 DVD 29 est adoptée (Madame LÉCUYER s'abstient).

19^e/2025 DVD 57

Subventions — Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT

M. BARTHELÉMY

Cette délibération concerne le financement de trois associations éclectiques de promotion d'usage de vélo, de sécurité routière et d'analyse de trafic.

La première association est La Boîte à vélo qui fédère 80 entreprises ou commerces de logistique et de service qui œuvrent pour le développement de la cyclo-logistique. Le bilan est le suivant :

- o 70 entrepreneurs à vélo ont été sensibilisés;
- o 50 agents communaux;
- o 10 entreprises souhaitant convertir tout ou partie de leur flotte de vélos-cargos ;
- o 30 professionnels souhaitant développer une entreprise de vélos cargo.

Le montant de la subvention est de 18500 euros.

La deuxième association financée est Wimoov qui opère des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière. Elle pense toucher en 2025 près de 400 personnes, étudiants, actifs, seniors, personnes en insertion pour un montant de subvention de 11000 euros et 7275 euros d'investissements pour acquérir du matériel.

On ne peut que se féliciter de cette initiative qui, et je l'ai déjà dit dans cette instance à de nombreuses reprises, devrait être intégrée au cahier des charges de chacune des associations promouvant l'usage du vélo. On ne peut pas continuer avec un tel niveau d'incivilités dans l'usage du vélo, aux dépens, avant tout, des piétons, et des cyclistes qui sont eux-mêmes les victimes de ces incivilités.

La troisième association AUT FNAUT Île-de-France représente les usagers au sein d'Île-de-France Mobilités. En 2025, elle a mené elle-même une étude sur le fonctionnement de la ligne 91 Montparnasse-Gare du Nord. Le montant de la subvention est de 15000 euros.

La délibération 2025 DVD 57 est adoptée à l'unanimité.

20°/2025 DVD 98

Stationnement de surface — Économie sociale et solidaire

M. BARTHELÉMY

L'exposé des motifs est un plaidoyer en faveur de l'économie sociale et solidaire et le rôle de soutien que leur apporte la Ville de Paris pour assurer le développement de leur activité. La conclusion est qu'il faut rendre gratuit le stationnement de surface pour les entreprises de réemploi solidaire et pour les structures d'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, les entreprises de l'économie sociale et solidaire peuvent désormais bénéficier du tarif ProMobile à Paris. Il s'agit donc d'une subvention qui ne dit pas son nom.

À ce titre, je suis assez étonné qu'une telle mesure ne soit pas présentée avec l'impact financier correspondant, c'est-à-dire le manque à gagner pour la Ville, parle-t-on de 10 000 euros ou de 10 millions d'euros par an ?

On peut également s'étonner que la Ville de Paris comme elle le propose dans la délibération DVD 57 précédente ne finance pas plutôt des vélos cargo à destination de ces acteurs de l'économie sociale et solidaire plutôt que de leur financer un stationnement gratuit.

Mme LÉCUYER

Je vais commencer par dire que je soutiens les structures de l'économie sociale et solidaire qui jouent un rôle important dans la transition écologique et l'inclusion et la lutte contre le gaspillage.

Mais je soutiens aussi les familles, les travailleurs et toutes celles et ceux qui font vivre cette ville au quotidien.

Si je me félicite que la Ville de Paris reconnaisse enfin qu'il n'est pas possible de tout faire à vélo ou à pied dans Paris, il n'existe aucune différence objective de situation justifiant que les entreprises de l'économie sociale et solidaire soient prioritaires sur les artisans, les commerçants et les familles pour satisfaire leurs besoins de stationnement de surface.

Les barèmes actuels des tarifs de stationnement appliqués à certains modèles de SUV sans distinction claire d'usage ou de conditions de ressources sont ainsi devenus excessivement pénalisants pour les familles ou les professionnels indépendants.

Je préférerais donc que la Ville révise ses tarifs à la baisse en introduisant plus de souplesse et d'équité, par exemple en tenant compte du nombre d'enfants ou de l'absence d'alternative sur le plan des transports en commun. Ensuite, sur les véhicules de fonction utilisés par les salariés, dont l'entreprise est domiciliée en dehors de Paris, puisque c'est un sujet qui revient régulièrement, alors même que leur activité s'exerce pleinement sur le territoire parisien, je préférerais que la Ville réexamine ce cas spécifique. J'ai évoqué tous ces salariés qui utilisent des voitures de fonction d'entreprises a priori basées en dehors du territoire parisien, mais pour lesquelles les utilisateurs sont à Paris.

En résumé, oui à une politique de stationnement incitative pour les structures de l'économie sociale et solidaire, mais oui d'abord à une politique de mobilité et de stationnement plus équilibrée qui réponde prioritairement aux besoins des commerçants, des artisans et des familles à Paris. Je voterai donc contre cette délibération.

La délibération 2025 DVD 98 est adoptée à la majorité (11 voix). Mme LÉCUYER vote contre, M. BARTHELEMY s'abstient.

21°/2025 DASCO 68

Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Je vais lier les délibérations DASCO 68 et 69. La Ville de Paris attribue des dotations permettant de couvrir principalement les dépenses pédagogiques, de maintenance et d'entretien des locaux. Ces délibérations fixent le montant des dotations de fonctionnement pour l'année 2026. Les dépenses de chauffage et d'électricité sont désormais assumées en direct par Paris, ce qui explique la baisse globale des dotations, mais aussi également à cause de la baisse démographique. Les dotations sont ainsi calculées en fonction du nombre d'élèves.

Trois critères sont utilisés :

- le nombre de boursiers;
- l'IPS moyen (l'indice de positionnement social) qui permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales de leurs parents;
- un indicateur de réussite scolaire.

La troisième raison qui explique la baisse des dotations s'explique par le fait que Paris demande aux établissements d'utiliser dorénavant leur trésorerie disponible en priorité. Ce n'est donc pas une prime à la bonne gestion, mais c'est vrai que la Région fait la même chose pour les lycées.

Le collège Condorcet reçoit ainsi 113 729 euros et le collège Octave-Gréard 116 340 euros.

La délibération 2025 DASCO 68 est adoptée à l'unanimité.

22°/2025 DASCO 69

Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Il s'agit du pendant de la délibération précédente pour les collèges imbriqués dans une cité scolaire, avec un lycée. La Ville de Paris leur attribue à ce titre des dotations de fonctionnement qui leur permet de faire face à leurs dépenses pédagogiques, d'eau et d'entretien. Pour cela, le collège Chaptal reçoit pour 2026 un montant de 67 225 euros. Je vous remercie.

La délibération 2025 DASCO 69 est adoptée à l'unanimité.

23°/2025 DASCO 74

Collèges publics parisiens — Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération concerne les dotations que la Ville de Paris verse aux collèges publics parisiens pour leurs actions éducatives en complément de leur dotation de fonctionnement.

Cette dotation est calculée sur les mêmes critères que la dotation de fonctionnement, puisqu'elle vise quant à elle, plus spécifiquement les actions pédagogiques.

Pour 2026, le forfait est ainsi fixé :

- Chaptal bénéficie de 801 euros,
- Codorcet : 3 479 euros
- Octave-Gréard : 3 432 euros

La délibération 2025 DASCO 74 est adoptée à l'unanimité.

24°/2025 DASCO 99

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Les agents logés pour nécessité absolue sont les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation ainsi que les soignants. S'ils ne payent pas de loyer, ils sont cependant redevables des charges, au-delà d'une franchise, fixée par la collectivité.

La collectivité qui peut ne pas revaloriser cette franchise si la dotation de décentralisation n'évolue pas, ce qui est le cas pour Paris. La franchise n'est donc pas revalorisée cette année.

La délibération 2025 DASCO 99 est adoptée à l'unanimité.

25°/2025 DAE 47

Subventions et conventions (1013500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. BALADI

Dans cette délibération sont réunies près de 60 associations pour un total de subventions de plus d'un million d'euros, avec un complément d'aides à 37 structures d'insertion pour un montant total de 134500 euros, et elles devraient créer notamment 102 emplois.

Une subvention de 14000 euros est allouée à Yoti Paris, un nouvel atelier-chantier d'insertion qui emploie des détenus de la maison d'arrêt de la santé pour la collecte et le reconditionnement de jouets. Pour une année pleine, cette action concernera 23 salariés.

Paris soutient aussi des associations qui promeuvent une insertion par l'activité économique pour 50000 euros répartis entre trois associations.

Enfin, nous soutenons de manière exceptionnelle des structures en difficulté pour un montant total de 815000 euros.

Nous sommes favorables à cette délibération, car il s'agit d'un retour à l'emploi de personnes ne travaillant pas. Comme lors de chaque Conseil, nous rappelons que pour nous c'est important.

La délibération 2025 DAE 47 est adoptée à l'unanimité.

26°/2025 DAE 61

Conventions et subventions (403500 euros) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. BALADI

Il s'agit du même contexte : Paris a lancé un appel à projets à destination des structures d'insertion par l'activité économique, donc de l'emploi, qui s'inscrivent dans la transition écologique. 15 projets sont ainsi soutenus pour un montant total de 403500 euros. C'est par exemple l'achat de moyens de chauffage ou d'éclairage ou de déplacements moins polluants ainsi que d'efforts en la matière de réduction de l'usage de plastique.

Notre position est la même : nous appelons à un vote favorable puisqu'il s'agit de retour à l'emploi.

La délibération 2025 DAE 61 est adoptée à l'unanimité.

27°/2025 DAE 67

Bail emphytéotique administratif à la SEM Paris Commerces pour des locaux commerciaux (8°, 10°, 14° et 18° arrondissements)

Mme KRIKORIAN

La SEM Paris Commerces regroupe ici dans un même bail emphytéotique administratif plusieurs locaux commerciaux dont elle a déjà la charge pour l'essentiel et c'est le cas de la supérette de 290 mètres carrés ainsi que du maraîcher de 60 mètres carrés rue Corvetto.

Le bail précise que les locaux devront rester affectés à leur destination actuelle, soit le commerce de proximité pour ce qui concerne le 8^e arrondissement.

Nous vous invitons à voter en faveur de cette délibération pour permettre de maintenir du commerce de proximité dans les meilleures conditions de loyer.

Mme LÉCUYER

La Ville de Paris est propriétaire de locaux commerciaux qui participent à la politique municipale de maintien de la diversité commerciale, de lutte contre la vacance commerciale et la monoactivité. Le maintien de la diversité commerciale et la fédération des commerces de proximité constituent en effet un enjeu majeur pour Paris face à la vacance des locaux, à la spéculation immobilière, à la montée de la monoactivité et au développement dans notre arrondissement d'une activité économique tournée vers le tourisme, au détriment des habitants.

La Ville bénéficie de plusieurs outils pour soutenir l'artisanat, favoriser un tissu commercial varié et répondre aux besoins quotidiens des habitants et des habitantes. Cet enjeu est particulièrement sensible dans certains quartiers du 8^e arrondissement. La pression foncière et la transformation rapide du paysage urbain menacent l'équilibre entre commerce traditionnel, activité artisanale, nouvelles formes de consommations et grandes enseignes de luxe.

La Municipalité se trouve dans une contradiction permanente faute d'une stratégie claire. Dans le 8^e arrondissement, tout en affirmant vouloir protéger le commerce de proximité, elle mène en parallèle une politique urbaine et économique qui, de fait, favorise le développement d'activités liées au tourisme. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à ce sujet, souvent d'ailleurs au détriment de ces commerces essentiels à la vie de quartier.

Le marché Treillard est bien l'un des derniers lieux qui conservent des commerces de proximité dans l'arrondissement. Il faut être très vigilant, car cet équilibre est vraiment fragile. Il faut se réjouir que la Ville favorise le maintien de ces deux commerces qui sont très appréciés des habitants.

Je regrette d'ailleurs par ailleurs qu'il n'y ait plus ce qu'il y avait il y a quelques années, à savoir un vide grenier, etc., toutes ces animations jadis organisées par l'association des commerçants. C'est dommage pour le quartier Treillard.

Mme d'HAUTESERRE

Il faut que les associations soient actives et trouvent des personnes qui habitent dans l'arrondissement et qui souhaitent investir leurs week-ends pour le faire.

Quand les habitants du quartier envisagent d'organiser ce genre d'opération, ils nous demandent l'autorisation et je n'ai jamais voté défavorablement. Il en existe un certain nombre dans le quartier Europe, rue Tronchet etc.

Il faut trouver des habitants qui ont envie d'organiser ces animations, ce n'est pas à nous de les obliger à le faire, ils le font en fonction de ce qu'ils ont à vendre.

Mme LÉCUYER

Je parlais de l'association de commerçants.

Mme KRIKORIAN

Nous rencontrons régulièrement les commerçants et nous essayons de réactiver cette association, mais il semblerait qu'ils ne s'entendent pas pour s'unir autour d'un but commun. Malgré nos efforts, nous ne pouvons rien faire à leur place.

La délibération 2025 DAE 67 est adoptée à l'unanimité.

28°/2025 DAE 160

Marchés découverts alimentaires — Prolongation des contrats de délégation de service public jusqu'au 5 juillet 2026 inclus et modification des conditions de stationnement pour les commerçants des marchés découverts

M. BALADI

Une délégation de service public est répartie en deux secteurs à l'échelle de Paris pour les marchés découverts alimentaires. L'un opéré par le groupe DADOUN comprenant notre 8^e arrondissement, un autre opéré par le groupe BENSIDOUN.

Les contrats arrivant à échéance au 3 janvier 2026 ont conduit des discussions en cours sur la stratégie en termes de marchés alimentaires. Il est proposé de prolonger d'une année les contrats actuels. La délibération portant sur la gratuité du stationnement prévue depuis 2022 sur proposition de la droite, je le rappelle, aux autres jours que ceux du marché, pour permettre aux commerçants de livrer en dehors des heures de marché.

D'ailleurs, nous sommes régulièrement au contact des commerçants, mais aussi du groupe DADOUN pour vérifier que le stationnement se fasse bien dans les deux marchés du 8^e arrondissement : celui de la Madeleine et le marché bio des Batignolles.

Suite à différents problèmes rencontrés cet été, notamment du fait du passage du Tour de France, nous avons fait en sorte qu'il ne soit pas impacté, et que le marché se tienne. C'est important de le rappeler, puisque nous avons été saisis par les commerçants à la suite de l'arrêté préfectoral. Avec le Maire, nous avons réagi tout de suite.

De même pour le marché de la Madeleine où d'ici à la prochaine convention, nous espérons toujours redynamiser ce marché. Nous avons des propositions en cours.

La délibération 2025 DAE 160 est adoptée à l'unanimité.

29°/2025 DAE 192

Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux de Paris Habitat : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement de deux emprunts d'un montant total de 38 656 009 euros

Mme d'HAUTESERRE

Le projet de transformation de cet immeuble du 37, avenue George V a récemment fait l'objet de nombreux articles de presse ces dernières semaines.

Sans revenir sur nos précédents débats, je rappelle une réalité mathématique. La Ville de Paris sous la mandature de Bertrand DELANOË a acheté, en 2008, cet immeuble pour 17 millions d'euros. Ce même immeuble a été revendu par l'exécutif actuel 40 millions d'euros. Même un élève de CE1 sait faire le calcul !

Paris Habitat finance l'acquisition du foncier et la rénovation des commerces en pied d'immeuble par un emprunt de 28 millions d'euros. Paris garantit cet emprunt, comme elle le fait pour la plupart des opérations des bailleurs sociaux.

L'opération permettra de créer 30 logements, dont 7 destinés au privé, dans un quartier où l'habitat classique a fortement chuté sous la pression de l'immobilier de luxe acquis notamment par des investisseurs étrangers, comme l'a décrit le journal *Le Monde* récemment.

Mme LÉCUYER

On ne peut évidemment pas aborder cette délibération sans une nouvelle fois évoquer l'une des dérives les plus emblématiques de la politique du logement social à Paris, à savoir ce projet pharaonique du fameux 37, avenue Georges 5.

Nous ne sommes pas d'accord, c'est votre droit et c'est le mien.

Vous avez régulièrement avancé 4 arguments :

- la perte de population dans le 8^e arrondissement et la demande de logements par de très nombreuses familles.
- La prétendue bonne affaire financière pour la Ville de Paris ;
- l'accès au logement pour les salariés du quartier ;
- l'intégration d'un cabinet médical et des locaux commerciaux.

Soyons clairs, seul votre dernier point tient la route : la création d'un cabinet médical et de commerces est une initiative utile pour le quartier du Triangle d'or.

Sur les trois autres arguments, je m'interroge. Contrairement à ce que vous dites, vous n'aurez pas grand pouvoir pour prioriser l'attribution de ces logements aux familles du 8^e arrondissement ou aux salariés du quartier, d'ailleurs, puisque c'est la loi qui prévaut.

Par contre, j'ajoute que la majorité des logements du 37, avenue Georges V sont des tous petits logements (T1 ou T2) qui ne seront donc pas forcément adaptés à des familles, mais plutôt peut-être à des célibataires. C'est un détail.

Le nerf de la guerre reste les finances, alors quant à la prétendue bonne affaire financière, vous venez de dire qu'un enfant de CP pourrait le comprendre. Nous ne sommes pas là non plus d'accord. La Ville de Paris cède un immeuble à Paris Habitat, son propre office public d'habitat, c'est donc de l'argent qui passe d'une poche à l'autre. Le contribuable parisien n'y gagne rien, c'est même l'inverse. La Mairie de Paris a même contribué à alimenter la spéculation immobilière qu'elle prétend pourtant combattre.

Ce dossier illustre parfaitement cette politique très coûteuse : 48 millions d'euros pour une poignée de 30 logements avenue Georges 5, 23 logements sociaux et 7 logements privés, cela revient plus ou moins à 1,6 million d'euros pour le logement, et plus de 16000 euros le mètre carré. Pour le prix de ce seul projet, nous aurions pu créer 3, 4 voire 5 fois de logements, d'après des calculs qui ont été faits dans des quartiers moins chers.

Au-delà du fait que c'est un quartier qui n'est pas forcément évident à vivre quand on a un pouvoir d'achat fragile... On peut même dire que le coût de la vie y est exorbitant. D'autres sujets se posent : la

durée moyenne d'attente d'un logement est de 10 ans. Cet ensemble a été laissé vacant pendant plus de 19 ans, c'est donc un fiasco.

Je ne reviendrai pas — ce serait trop long — sur l'inefficacité de la politique du logement social menée par la Ville de Paris, qui coûte extrêmement cher, qui assèche l'offre privée. On n'a jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux à Paris. C'est une politique qu'il faudra revoir de fond en comble.

Mme d'HAUTESERRE

Je profite de cette occasion pour souligner un point. Quand vous tractez dans les immeubles du 8^e arrondissement et que vous croisez des personnes qui vous demandent un logement social, c'est gentil de leur dire de venir voir directement la Maire du 8^e arrondissement avec votre carte de visite. Cela démontre bien que vous êtes au courant qu'il y a un besoin, vous savez que certains habitants de notre arrondissement vivent dans des logements qui ne sont plus adaptés pour leurs familles qui s'agrandissent.

Il ne s'agit pas de personnes du 18^e ou du 20^e arrondissement qui me demandent des logements, mais bien des habitants du 8^e arrondissement. Des jeunes couples qui appartiennent à la classe moyenne que je marie ici, nous demandent de pouvoir bénéficier de logements.

Je suis la seule maire d'opposition de droite à avoir signé une charte avec les services de la Ville pour pouvoir permettre aux personnes qui travaillent dans l'arrondissement de pouvoir accéder et bénéficier de logements. Je suis la seule, et je l'assume, comme je l'ai dit dans *Le Monde*.

Vous ne pouvez pas constamment dire que vous n'êtes pas contre les logements sociaux d'une part, et d'autre part, quand vous prenez la parole, défendre d'autres arguments. Il faut investir, il faut aussi penser à tous ceux qui n'ont pas les moyens de vivre dans des manoirs ou des hôtels particuliers dans un autre arrondissement. Tout le monde n'a pas les mêmes moyens.

J'assume quant à moi ma position : je veux que les familles de notre arrondissement puissent y vivre, y rester et que les écoles soient remplies.

Mme LÉCUYER

Je crois qu'il ne faut pas être caricaturale, Madame la Maire. Il y a effectivement un certain nombre de familles qui ont besoin de logements sociaux. Vous êtes la première à dire que vous n'avez pas de logement social à leur proposer. Vous voyez bien que c'est une politique qui ne fonctionne pas. Il n'y a jamais eu autant de logements sociaux produits par la Ville de Paris, et il n'y a jamais eu autant de demandeurs, donc il n'y a pas de concordance entre l'offre et la demande : ça ne fonctionne pas. Ce système ne fonctionne pas. Vous avez très peu d'attributions sur ces logements sociaux, c'est un vrai sujet.

L'opération décrite n'est pas rentable : 48 millions d'euros pour 23 logements, c'est une aberration économique.

Mme d'HAUTESERRE

Si vous connaissez le 8^e arrondissement, vous aurez remarqué que ces logements sont installés avenue Georges V, ce n'est pas une rue lambda.

Mme LÉCUYER

Vous rendez-vous compte de ce que représente la somme de 48 millions d'euros ?

Mme d'HAUTESERRE

Cela représente la possibilité de permettre à un certain nombre de familles d'accéder à des logements avenue Georges V. Jamais elles n'auraient pu penser vivre à cette adresse.

Peut-être que cela est cher, mais Bertrand DELANOË a acheté à l'époque cet immeuble 17 millions d'euros et des années plus tard, ce bien est revendu 40 millions d'euros. Les journalistes lancent la polémique pour dire que la Ville revend à perte. Ce n'est pas le cas : elle ne revend pas à perte, cela répond à des besoins de familles.

Depuis qu'il y a eu un reportage sur cet immeuble, il n'y a pas un jour sans que je sois arrêtée par les personnes ayant vu ce programme télévisé qui me demandent quand paraîtra le programme. Ceux qui envisagent d'acheter sont prêts à acheter sur plan parce que cela représente une opportunité d'accéder à un logement en privé sur cette avenue.

C'est un choix qui date de l'époque de Bertrand DELANOË. Vous dites que l'immeuble a été immobilisé pendant 15 ou 18 ans, en effet, il y a eu un problème judiciaire sur ce projet. Maintenant que le problème est résolu, préféreriez-vous le laisser sans occupation ?

M. BALADI

Vous venez de l'évoquer, Madame la Maire, je vais me permettre de compléter en précisant le contexte. En 2007/2008, Bertrand DELANOË préempte cet immeuble et achète un immeuble avenue Georges V. Il est resté vide trop longtemps, et je pense que nous serons tous d'accord sur ce point, peu importe notre appartenance politique.

Cela bouge enfin dans cette mandature. Plusieurs fois nous avons parlé dans ce Conseil de ce projet. Cette délibération permet de valider l'acquisition par Paris Habitat par le biais d'un emprunt, comme le font tous les bailleurs sociaux à hauteur de 28 millions d'euros. Cela ne représente pas un coût direct, c'est plutôt une valorisation et un emprunt pour le foncier, avec un mécanisme de financement.

C'est une opération économique qui est viable. Je rappelle que Paris Habitat est aussi financé par le Livret A, ce qui contredit tout ce qui a été dit plus tôt, c'est totalement faux.

J'ajouterai, parce que j'ai pris des notes, que vous disiez, Madame LÉCUYER, qu'un T3 n'est pas adapté aux familles du 8e arrondissement. Je crois qu'on ne vit pas dans le même monde. Je suis parent d'élèves dans une école, vous savez qu'il y a beaucoup de parents qui sont dans des T2, des T3, des T4, mais pas beaucoup plus. Oui, dans la vraie vie, dans notre arrondissement, les gens vivent dans des T3. Je préfère que ces logements soient habités plutôt qu'ils soient vides.

Mme LÉCUYER

Combien de logements aurez-vous à attribuer sur cet ensemble de logements sociaux ?

Mme d'HAUTESERRE

La moitié.

Mme LÉCUYER

Cela veut dire que vous pourrez attribuer environ 12 logements.

Mme d'HAUTESERRE

C'est à peu près cela, oui.

Je suis la seule maire d'arrondissement d'opposition à avoir obtenu des services de l'adjoint en charge des logements de pouvoir disposer dans le même projet, de concevoir des logements privés.

Mme LÉCUYER

En l'occurrence, ces logements seront vendus. Cela n'a donc rien à voir.

Mme d'HAUTESERRE

Certes. Il vaut mieux avoir la possibilité d'avoir des logements en vente. On n'a de cesse de dire qu'il n'y en a que pour les logements sociaux, mais ce n'est pas le cas : des personnes vont pouvoir acheter et investir, et d'ailleurs, je connais de nombreux parents qui me demandent quand le projet va se finaliser pour qu'ils puissent investir et acheter pour que leurs enfants qui sont en études puissent ensuite construire leur vie et vivre dans un quartier convenable.

Mme LÉCUYER

Acheter est un autre sujet...

Mme MICHEL

Madame LÉCUYER, j'ai une question pour vous : quelle serait votre solution ? Que faire pour les familles du 8^e arrondissement qui veulent vivre dans notre arrondissement ? Parce que le mètre carré est trop cher, ils ne pourraient pas avoir le droit d'y vivre, et alors nous resterions entre gens qui ont les moyens de le faire, entre riches ? Comment comptez-vous faire ?

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas cela... Nous n'allons pas refaire ici la politique du logement social parisien...

Mme MICHEL

Vous critiquez, mais vous ne proposez rien.

Mme LÉCUYER

J'ai fait déjà plusieurs interventions sur la politique qui me semble la plus adaptée sur le logement social. Nous n'allons pas refaire le débat ici. Vous pouvez reprendre toutes mes interventions, je suis chaque fois cohérente dans ce que j'avance.

Pour le 8^e arrondissement, et d'ailleurs, nous ne raisonnons pas qu'à l'échelle de l'arrondissement. En l'occurrence, on raisonne à l'échelle de tout Paris.

Mme MICHEL

Quelles sont vos propositions ?

Mme LÉCUYER

J'ai voté sur l'immeuble qui va être transformé en logements sociaux rue de Berne. Il en faut, mais attention... ce projet est une aberration économique.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets maintenant cette délibération aux voix.

La délibération 2025 DAE 192 est adoptée (Mme LÉCUYER s'abstient).

30°/2025 DAE 194

Convention d'occupation du domaine public suite à procédure de gré à gré

Mme d'HAUTESERRE

Lors de l'appel à projets pour l'exploitation des chalets du jardin des Champs-Élysées, un emplacement n'avait pas fait l'objet d'une candidature satisfaisante. L'ordonnance encadrant l'exploitation du domaine public permet de contracter ensuite de gré à gré avec un porteur de projet.

Le comité de sélection, incluant la mairie du 8^e arrondissement, a ainsi retenu la proposition de Red Moon pour l'exploitation d'un kiosque de souvenirs. La redevance est fixée à 12 000 € par an pour 5 années.

La délibération 2025 DAE 194 est adoptée à l'unanimité.

31°/2025 DSOL 146

Subventions (6 000 euros) à 2 associations au titre du Fonds d'animation locale solidarité 8^e arrondissement 2025

Mme DEBADIER

Le Fonds d'animation locale solidarité est une nouveauté de l'acte 2 de la territorialisation, afin de soutenir le pilotage et l'animation de l'action sociale. Ce sont au total 500 000 euros qui sont alloués à Paris, mais seulement 6 000 euros pour notre arrondissement, à des partenaires associatifs, la priorité étant accordée aux quartiers « populaires » ou « prioritaires ».

Nous mobilisons ce fond pour deux projets :

- les cafés-causettes pour lutter contre l'isolement des seniors qui se tiennent en mairie depuis le mois d'avril, le premier jeudi de chaque mois, dans la salle des mariages, que j'ai initiés avec le concours de l'école des grands-parents européens. Cela représente une subvention de 1 500 euros. Nous avons différents thèmes tels que « les bons plans à Paris » ou encore « les interactions grands-parents/enfants ».
- Une formation de premier secours en santé mentale à destination des établissements scolaires de l'arrondissement en partenariat avec Santé mentale France. Cela représente une subvention de 4 500 euros afin de mieux appréhender les troubles psychiques des jeunes.

J'appelle à voter pour ces subventions.

La délibération 2025 DSOL 146 est adoptée à l'unanimité.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant la série des vœux, déposés dans les délais prévus par notre règlement intérieur. Je passe la parole à Mme LECUYER.

32°/V08 2025 11

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris soutienne la création d'un établissement pour personnes âgées dans le 8^e arrondissement en transformant l'immeuble de l'ancien centre des impôts du n° 32 rue de Saint-Pétersbourg plutôt qu'en construisant un nouvel immeuble sur la parcelle des n° 25-27 rue de Constantinople

Mme LÉCUYER

Mon premier vœu concerne l'installation d'un EHPAD rue de Saint-Pétersbourg.

Le 8^e arrondissement manque en effet d'un établissement pour personnes âgées. C'est ce que vous avez dit, Madame le Maire, et je veux bien le croire et c'est la raison pour laquelle vous envisagez, avec la majorité municipale de Mme HIDALGO, la construction d'un EHPAD sur la parcelle du 25-27 rue de Constantinople en remplacement de la construction du groupe scolaire, et qui est finalement tombée à l'eau à la suite de l'avis négatif par l'ARS.

Vous savez que pour ma part je soutiens la création d'un espace vert, ce qui correspond aux attentes d'un certain nombre de familles du quartier, et qui s'inscrit tout à fait dans la politique de la Ville qui souhaite multiplier les îlots de fraîcheur pour lutter contre les épisodes de réchauffement climatique.

Je vous rappelle que ce quartier est considéré comme très minéral. Un projet de cette envergure, un grand espace vert, constituerait une réelle amélioration de la qualité de vie des habitants.

Comme nous cherchons un endroit pour accueillir un EHPAD, je souhaitais proposer l'ancien centre des impôts, aujourd'hui vide, situé au 32 rue de Saint-Pétersbourg. Ce centre des impôts est pastillé selon la codification LS 100100 c'est-à-dire destiné à recevoir du logement social sur l'intégralité de sa surface.

Je vous sollicite afin que nous commencions à prospecter auprès de la Ville pour savoir si un tel projet est envisageable. Outre le fait qu'il permettrait de concilier à la fois un nouvel espace vert dans l'arrondissement et un établissement pour nos aînés, ce projet présenterait plusieurs avantages :

- la réduction du délai de mise en service puisque le bâtiment existe;
- l'évitement des coûts de construction;
- l'emplacement privilégié, bien desservi par les transports, à proximité de la Place de Clichy;
- la valorisation par l'État de son patrimoine.

Concernant le sujet des logements sociaux, il y a deux autres adresses pastillées rue de Saint-Pétersbourg (les n° 3 et n° 20). Peut-être que cet immeuble pourrait-il alors être destiné à autre chose que du logement social ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous pouvons nous réjouir du fait que vous partagez notre diagnostic sur la nécessité de créer un EHPAD dans le 8^e arrondissement.

Je profite de l'occasion pour vous remercier très chaleureusement de mettre en évidence dans vos tracts de campagne toutes les actions que nous avons réalisées durant notre mandature.

Vous proposez ainsi d'installer un EHPAD dans un bâtiment de l'État, qui accueillait anciennement un centre des finances publiques, au 32 rue de Saint-Pétersbourg. Vous alléguez plusieurs bénéfices qui s'avèrent pourtant bien incertains.

Vous dites que ça serait plus rapide. Mais il faut parvenir à un accord avec l'État pour acquérir cette parcelle, ce qui peut être long, surtout avec l'instabilité gouvernementale actuelle.

Vous affirmez qu'il n'y aura pas de coût de construction. Or, la transformation de surfaces de bureaux en logement est éminemment complexe. Le cahier des charges pour un établissement médicalisé est particulièrement épais. Il est donc probable que l'opération ne soit pas moins coûteuse, surtout que nous n'avons pas connaissance de l'état réel du bâti.

Vous avancez que ce bâtiment se situe à un emplacement privilégié. Par rapport à la parcelle Constantinople, l'accessibilité depuis la gare Saint-Lazare est similaire.

Vous anticipez que cela serait une bonne opération pour l'État. La loi ÉLAN prévoit une décote pour la cession de biens de l'État en vue de réaliser du logement. La Cour des comptes a ainsi épinglé ce dispositif qui a privé l'État de 220 millions d'euros de recettes depuis 2013. Seuls cinq biens ont ainsi été cédés à Paris, dont le bâtiment du ministère des Armées qui a conduit à la création 254 logements sociaux rue Saint-Dominique dans le 7^e arrondissement.

Surtout, votre proposition se heurte à une évidence : un EHPAD doit comprendre au moins 100 places, ce qui nécessite environ 6000 mètres carrés de surface de plancher. La parcelle du 32 rue de Saint-Pétersbourg ne peut accueillir une telle surface de plancher, car elle ne fait que 500 mètres carrés. Il faudrait bâtir 12 étages, ce que ne permet pas le PLU. La parcelle de la rue de Constantinople fait 2400 mètres carrés au sol, cela offre la surface suffisante pour construire un EHPAD comprenant aussi un service médical permettant aux professionnels de santé d'exercer dans tout l'arrondissement pour favoriser le maintien à domicile de nos aînés.

De plus, et comme vous l'avez rappelé, la parcelle est pastillée LS 100-100, c'est-à-dire que 100 % de la surface créée doit être dédiée au logement social. Or, seule une partie des places EHPAD sont labélisées logement social, car il faut que l'opérateur puisse amortir la création d'une telle structure avec des places non habilitées à l'aide sociale, car le tarif est alors dé plafonné.

Pour toutes ces raisons techniques, nous ne pouvons pas donner une suite à votre vœu.

L'appel à projets pour la construction de l'EHPAD rue de Constantinople est en cours de rédaction, et sera publié par l'Agence Régionale de Santé, d'ici la fin de l'année.

Je donne un avis défavorable de la majorité à votre vœu.

Mme LÉCUYER

J'ai cependant une petite question : vous m'évoquez la loi ELAN qui induit une décote du fait qu'un établissement appartenant à l'État soit transformé en logements. De toute manière, si le bâtiment est transformé en logements sociaux, cette décote s'appliquera de la même façon. L'argument de la décote n'est donc pas recevable.

Mme d'HAUTESERRE

Vous n'arrêtez pas de dire qu'il faut économiser. Aujourd'hui, la Cour des comptes a épinglé ce dispositif qui a privé l'État de 220 millions d'euros de recettes depuis 2013, ce qui n'est pas négligeable.

Comme je l'ai dit, l'État a permis au ministère des Armées de transformer des bureaux en création de 254 logements sociaux, dans le 7^e arrondissement, rue Saint Dominique.

Mme SEGOND

Savons-nous d'ores et déjà par qui sera géré cet établissement rue de Constantinople ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous en sommes pour l'instant à l'appel à projets. Nous recevons énormément de propositions, et ce n'est pas moi seule en tant que maire qui vais décider. Des professionnels souhaitent en prendre la charge.

Mme SEGOND

S'il s'agissait de faire un EHPAD dans l'ancien centre des impôts, nous sommes d'accord pour dire que ce serait un EHPAD privé.

Mme LÉCUYER

Cela m'est égal, à partir du moment où le constat est qu'il manque un EHPAD... Objectivement, je n'ai pas pensé à son mode de gestion publique ou privée.

Mme SEGOND

C'est malgré tout un point important, puisque dans votre vœu vous vous basez sur le constat du coût élevé de l'immobilier dans l'arrondissement. Je pense ainsi qu'un EHPAD dans le 8^e arrondissement géré par le privé, c'est au moins un coût de 4000/4500 euros par mois pour une personne âgée. Il faut être cohérente...

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faudrait un même plusieurs EHPAD dans l'arrondissement, mais vous ne pouvez pas invoquer comme motivation le fait qu'il faut un EHPAD en raison du coût élevé de l'immobilier, ce qui ne serait pas cohérent avec les tarifs que nous connaissons pratiqués dans les EHPAD, sans parler des résidences autonomie comme on a rue Beaucour. Ce motif me semble un peu incohérent comme motivation.

Mme LÉCUYER

L'EHPAD réalisé sur cette parcelle sera-t-il privé ou public? Apparemment, il n'y a pas de réponse là non plus.

Mme DEBADIER

Une fois encore, Madame LECUYER, je suis tellement contente que vous acceptiez la construction d'un EHPAD alors que vous m'aviez ri au nez en plein Conseil d'arrondissement au printemps.

Mme LÉCUYER

Je n'ai jamais ri au nez.

Mme DEBADIER

Vous me demandiez pourquoi les familles du 8^e arrondissement souhaitaient un EHPAD pour leurs parents qui atteignent les vieux jours.

Mme LÉCUYER

Je vous propose de reprendre le compte rendu du Conseil d'arrondissement. À aucun moment je vous ai ri au nez sur un tel sujet, aussi important...

Mme DEBADIER

Vous n'étiez pas d'accord sur ce projet.

Mme LÉCUYER

Je vous avais dit qu'il y avait la résidence Beaucour, et c'est alors vous qui m'avez ri au nez en m'opposant que cela n'avait rien à voir puisque c'est une résidence seniors. Cela figure dans le compte rendu de notre conseil... Nous allons tous vieillir, donc nous aurons tous besoin de ce genre d'établissement.

Mme d'HAUTESERRE

La résidence Beaucour n'est en effet pas un EHPAD.

Mme LÉCUYER

Tout à fait, c'était l'objet de la discussion.

M. GAUGER

J'aimerais faire un commentaire sur ce projet d'EHPAD. Il existe de plus en plus d'EHPAD intergénérationnels, nous en voyons émerger dans plusieurs villes de France, qui se regroupent avec des logements étudiants. Je prends ma casquette d'adjoint à la Jeunesse. Je pense que ce pourrait être intéressant de réfléchir à impliquer quelques étudiants, d'autant que les études montrent que cela permet un accompagnement favorable aux personnes âgées résidentes, cela permet du dialogue, une veille, mais aussi de stimuler nos séniors.

Et pourquoi pas créer un petit espace vert dans ce projet, afin de créer un lieu vraiment œcuménique et qui réunirait tout le monde. Voici une petite suggestion positive dans ce débat.

Mme LÉCUYER

Ceci étant, c'est un débat qui devrait être positif, puisqu'il s'agirait à la fois d'un espace vert et d'un EHPAD. Je trouve que les deux se défendent.

Mme d'HAUTESERRE

C'est un projet non lucratif, effectivement.

M. GAUGER

Peut-être pourrions-nous songer à rajouter ce volet intergénérationnel dans le cahier des charges.

Mme d'HAUTESERRE

L'appel à candidatures en cours permettra d'accueillir diverses propositions.

Mme LÉCUYER

S'agissant du coût élevé de l'immobilier, l'idée était de dire que souvent les personnes qui ont besoin d'aller dans des EHPAD sont des gens pour lesquels on ne peut pas mettre en place une structure à domicile parce que cela coûte très cher. Ce sont souvent ces EHPAD qui permettent à des gens qui ont moins de moyens de pouvoir être pris en charge.

Pour l'avoir vécu de près, une prise en charge à la maison n'est pas possible pour tout le monde. Il faut du personnel qui se relaie en permanence, c'est extrêmement cher.

Mme SEGOND

Il existe des aides personnelles proposées par la Ville et par le Département.

Mme d'HAUTESERRE

C'est bien ce que nous faisons pour un certain nombre de personnes âgées. Le service social de la Ville attribue une personne qui se déplace, cela fait partie des rôles de la collectivité d'aider les personnes âgées...

M. BALADI

C'est même un service qui fonctionne bien.

Le vœu V08 2025 11 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

33°/V08 2025 12

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Préfecture de police de Paris installe une ou plusieurs caméra(s) de vidéoprotection pour sécuriser l'avenue Beaucour dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Depuis 2017, l'Association syndicale libre (ASL) qui regroupe l'ensemble des habitants des immeubles de l'avenue Beaucour renouvelle régulièrement sa demande d'installation d'une ou plusieurs caméra(s) de vidéoprotection pour sécuriser cette voie au statut particulier, puisqu'il s'agit d'une voie privée, mais ouverte à la circulation publique.

En effet, les riverains sont régulièrement confrontés à un climat d'insécurité (attroupements sur la voie, intrusions dans les halls d'immeubles, consommation d'alcool et de stupéfiants, trafic de drogues et même de prostitution) facilité par la configuration de l'avenue qui se termine en impasse.

Or, l'avenue Beaucour est très fréquentée à la fois par les habitants des 11 immeubles qui passent, mais aussi par les usagers de la résidence autonomie, du club senior, du foyer pour jeunes travailleurs, de la bibliothèque municipale et du relais petite enfance.

La sécurité est une priorité absolue pour tous les Parisiens. La vidéoprotection, sans être une solution miracle fait partie des outils indispensables pour traiter la délinquance, dissuader les comportements nuisibles et, le cas échéant, renseigner les forces de l'ordre.

Installer une ou plusieurs caméras rue Beaucour, c'est un signe fort de l'engagement des autorités en faveur de la tranquillité publique dans notre arrondissement et ce projet s'inscrirait par ailleurs pleinement dans la logique du Plan de Vidéoprotection pour Paris (PVPP) piloté par la Préfecture de Police en partenariat avec la Ville et dont le contrat de partenariat doit être renouvelé l'année prochaine.

Je formule ainsi le vœu que la Préfecture de Police installe dans les meilleurs délais des caméras de vidéoprotection sur l'avenue de Beaucour. Je sais que c'est un sujet que vous suivez depuis longtemps. C'est l'occasion de remettre sous les feux des projecteurs ce projet qui concerne beaucoup de monde.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, l'avenue Beaucour n'appartient pas au domaine public municipal. Il s'agit d'une voie privée ouverte à la circulation publique. Dans ce cadre, il est très difficile d'y déployer des caméras de vidéoprotection.

Nous avons été saisis en début de mandature par l'ASL Beaucour et nous avons apporté cette même réponse.

Par ailleurs, le Commissaire divisionnaire ne juge pas cette voie prioritaire, au regard de la faiblesse des statistiques de la délinquance dans le quartier.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, le 8^e arrondissement est le plus densément équipé en caméras à Paris. Grâce à l'accueil des Jeux olympiques, et au soutien du ministère de l'Intérieur, nous avons installé une quinzaine de caméras sous cette mandature.

Je mets aux voix votre vœu avec un avis défavorable de la majorité.

Mme DEBADIER

J'aimerais apporter un léger correctif : il ne s'agit pas d'une résidence autonomie, mais une résidence appartement. Les résidences autonomie, comme leur nom ne l'indique pas, sont des résidences pour des personnes qui perdent leur autonomie.

Le vœu V08 2025 12 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

34°/Q08 2025 05

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur plusieurs projets de « rue aux écoles » et notamment celui rue de Monceau entre la rue de Courcelles et le boulevard Haussmann

Mme d'HAUTESERRE

Nous passons maintenant aux questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter, puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité. Je vous laisse la parole, Madame Lécuyer.

Mme LÉCUYER

À date, pour des motifs sécuritaires, environnementaux et de qualité de vie, 5 rues du 8^e arrondissement ont déjà été aménagées en « rues aux écoles » et 5 doivent encore l'être (Baudry, Bucarest, Monceau, Rocher et Van Dyck).

Ma première question est la suivante : pourriez-vous, s'il vous plaît, nous communiquer les calendriers prévisionnels mis à jour de ces 5 derniers projets ? Je vais être encore un peu plus précise, puisque j'aimerais que vous nous communiquiez en outre le mode de fonctionnement du barriérage du tronçon dans la partie basse de la rue de Rocher.

En effet, j'ai été interpellée par des habitants à ce sujet. Ils sont complètement perdus puisqu'il y a eu une distribution d'un certain nombre de clefs, il reste d'ailleurs des affichettes sur les porches d'immeubles avec la possibilité indiquée d'aller chercher un certain nombre de clefs en mairie pour les habitants afin d'ouvrir le barriérage fermé en haut de la rue de Rocher.

Or, ils ont appris hier que le barriérage est définitivement fermé. Il serait désormais possible seulement par les pompiers. Les habitants aimeraient connaître la version définitive du projet, sachant que dans l'état actuel des choses un sens interdit est encore présent dans le bas de la rue du Rocher, ce qui fait que les véhicules supposés livrer, décharger et accéder aux immeubles se retrouvent en infraction lorsqu'ils remontent cette rue.

C'est une question qui contient plusieurs questions.

Mme d'HAUTESERRE

Ce qui nous a été diffusé n'a rien à voir avec ce que vous racontez à l'instant.

Mme LÉCUYER

Ma première question est la suivante : pourriez-vous nous communiquer les calendriers prévisionnels mis à jour de ces 5 derniers projets ? Je me permettais de faire un aparté sur l'un des projets sur lequel les habitants attendent des réponses parce qu'ils sont perdus.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons apporté la réponse directement aux habitants.

Mme LÉCUYER

Vous pouvez apporter cette réponse en Conseil, car nous sommes tous concernés par cette réponse.

Mme d'HAUTESERRE

Nous vous l'enverrons.

Mme LÉCUYER

J'imagine qu'il n'y a aucun secret...

Mme d'HAUTESERRE

Alors que nous recevons de nombreuses demandes pour réaliser toujours plus de rues aux enfants, vous continuez de contester les aménagements. Je note toute votre prudence pour ne pas insulter l'avenir, mais je ne rappellerai pas ici votre combat sur la rue de la Bienfaisance, qui fait figure de modèle désormais.

L'aménagement déployé cet été répond à la demande des parents d'élèves de l'école Monceau-Louis-de-Funès...

Mme LÉCUYER

De quoi parlez-vous ? Je vous ai posé deux questions. La première question n'a rien à avoir avec ce que vous abordez, puisqu'elle concerne le calendrier des 5 aménagements des rues aux écoles en cours.

Mme d'HAUTESERRE

Vous n'avez pas à m'interrompre, je peux expliquer comment je procède pour vous répondre et faire un peu l'historique du sujet.

La directrice et les parents d'élèves nous ont écrit pour demander plus de sécurité pour les enfants et leurs familles. La rue de Monceau, sur cette section, est en effet un raccourci entre des axes à forts trafics et ses trottoirs sont très étroits. Les parents d'élèves avaient même bloqué la circulation de la rue l'an passé pour accélérer la programmation de la rue aux enfants.

Nous avons tenu sur place une réunion avec les riverains, la direction de l'école et les parents d'élèves. Les questions sont toujours légitimes, mais ce dialogue a permis de répondre à de nombreuses craintes. Le retournement des véhicules est bien possible, en appliquant les recommandations techniques. Il sera toujours possible d'ouvrir les barrières de la rue de Monceau en cas de difficulté. Le stationnement pour les personnes en situation de handicap sera compensé à proximité, rue de Courcelles à l'angle avec la rue de Monceau.

Votre question porte également sur le calendrier de réalisation des prochaines rues aux écoles. Je vous informe que l'avenue Van Dyck a été livrée en 2020. À ce titre, vous avez 5 ans de retard.

La rue de Naples vient de l'être, la rue Paul-Baudry le sera d'ici décembre 2025 et la rue du Rocher est prévue à l'été 2026. Les rues de Bucarest et Monceau sont en phase d'étude.

Mme LÉCUYER

Nous avons éternellement le même débat. Je n'ai jamais été opposée aux rues aux écoles, je vous invite à reprendre les ordres du jour de nos conseils d'arrondissement. Les habitants sont toutefois légitimes à se manifester, notamment quand on leur annonce que leur rue va être fermée.

La rue de la Bienfaisance — qui est une réussite — est le fruit de tous ces échanges entre les riverains, les services, les élus qui ont chacun apporté leur contribution dans la discussion, ce qui fait beaucoup avancer les sujets, et c'est une réussite !

Ma question porte aujourd'hui en particulier sur la rue du Rocher qui a été fermée par des verrous qui ne peuvent être ouverts que par les pompiers, alors qu'il y a eu une distribution de clefs pour les riverains. Les habitants, ce matin encore, ne savaient pas ce qu'il allait advenir de la partie supérieure de cette rue désormais fermée puisqu'ils ont des clefs qui ne sont pas utilisables sur les cadenas pompiers et la remontée de la rue, au-delà du fait qu'elle peut être dangereuse, puisqu'il y est difficile de faire une manœuvre de retournement, est parsemée de sens interdits qui montrent qu'on ne peut pas emprunter cette rue dans ce sens-là. C'est une question basique.

Mme d'HAUTESERRE

Effectivement, pendant un temps, il y a eu la possibilité pour les riverains de récupérer une clef en mairie pour ouvrir ces cadenas. Ce n'était pas envisageable parce que de nombreuses sociétés travaillent dans le secteur, il y a notamment des cabinets d'avocats dont les clients viennent en voiture. Il aurait été alors difficile pour la collectivité de fournir toutes les clefs aux clients qui veulent venir dans le périmètre.

Il est désormais question que ce périmètre-là de la rue du Rocher soit fermé, et que seuls les pompiers puissent y entrer.

Mme LÉCUYER

Qu'en est-il pour les riverains ?

Mme d'HAUTESERRE

Ils passent sur les côtés.

Mme LÉCUYER

Ils doivent pourtant bien accéder chez eux pour décharger leurs affaires.

Mme d'HAUTESERRE

Il me semble qu'il y a des panneaux d'explication.

M. BALADI

Il y a en effet des panneaux en bas de la rue avec des informations.

Mme d'HAUTESERRE

Les habitants du périmètre sont informés par des panneaux d'affichage. Je ne sais pas qui vous a interpellée...

Mme LÉCUYER

J'y étais encore ce matin, et il y a des habitants qui se posent des questions. Ils ont des clefs et ils ne savent pas à quoi elles servent. De plus, il reste des panneaux qui annoncent qu'il faut aller chercher les clefs en mairie.

Mme d'HAUTESERRE

Dans ce cas-là, il faut que nos services de la mairie aillent faire un tour dans cette rue demain pour qu'ils nous retirent toutes les affichettes qui annoncent ce retrait des clefs.

Mme LÉCUYER

Il faut aussi enlever les sens interdits en bas de la rue.

Mme d'HAUTESERRE

On vient de dire que les panneaux ont été retirés il y a 10 jours, vous me dites qu'ils sont encore là.

Mme LÉCUYER

Les sens interdits étaient présents ce matin encore.

Mme d'HAUTESERRE

Je parle des panneaux d'information pour les habitants.

Les questions orales ne donnent pas lieu à vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée. Nous nous retrouverons le 4 novembre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.

Jeanne d'HAUTESERRE

